



Dépêche 96/02

Emploi : la sécurité industrielle dans le collimateur ? (suite)

La ministre de l'environnement a démenti dans un communiqué (cf. ci-dessous) la suppression des 150 renforts annoncée par le journal Libération.

Pour autant le dossier n'est pas clos. Rappelons que le gouvernement Jospin avait annoncé, après la catastrophe de Toulouse, un « doublement » de l'inspection des installations classées ce qui représente environ 500 créations d'emplois. Le budget 2002 prévoyait une première tranche de 150 emplois.

La première question est de savoir si les 150 emplois sont supprimés ou non par le nouveau gouvernement. Un concours exceptionnel a bien été organisé comme le rappelle la ministre. Le nombre de postes ouverts n'est pas encore arrêté. La CFDT veillera à ce que les 150 postes soient effectivement pourvus par les concours de 2002.

La deuxième question posée, qui semble plus importante, est celle des quelques 350 emplois restant à créer à partir de 2003. Il est probable que le gouvernement sera tenté de réduire cet engagement. Pour sa part la CFDT continue de revendiquer un calendrier précis pour un recrutement intégral des 350 emplois.

Paris le 29 août 2002

Communiqué de presse du ministère de l'environnement

Libération publie dans son numéro du 27 août 2002 un article intitulé « Usines à risques : le recul de Raffarin ». Dans cet article il est fait état de l'annulation de la création des 150 renforts pour l'inspection des installations classées décidées par le gouvernement de M. Jospin, à la suite de la catastrophe de Toulouse.

Le ministre de l'écologie et du développement durable, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, dément cette information. La décision de création des 150 emplois a été inscrite dans la loi de finances 2002 et son application est d'ores et déjà engagée. La répartition des emplois a été arrêtée début 2002. Elle comprend 80 ingénieurs, 62 techniciens et 8 secrétaires. Une partie des postes a été proposée aux inspecteurs en poste dans le cadre de la mobilité interne.

Un concours exceptionnel de recrutement d'ingénieurs a été lancé. Suite à un décret pris le 2 mai 2002, le gouvernement a, par arrêté du 1^{er} août 2002, ouvert ce concours exceptionnel. Plus de 2000 dossiers ont été retirés à ce jour par des candidats intéressés. Les épreuves auront lieu du 30 septembre au 4 octobre dans les écoles des mines de Paris, Douai, Alès, Nantes et Albi. Les agents seront recrutés fin 2002 et seront opérationnels immédiatement.

En ce qui concerne les techniciens, un concours a été organisé en juin 2002 et les nouveaux recrutés commencent une formation, d'une durée d'un an, à l'école des mines de Douai le 6 septembre prochain.

Ainsi l'inspection des installations classées sera effectivement dotée de 150 agents supplémentaires sur le terrain en 2003.

Le Gouvernement a par ailleurs structurellement la volonté de poursuivre une politique active de réduction des risques technologiques, mais également des risques naturels, et de leurs conséquences possibles. A cette fin, il proposera au Parlement de voter à l'automne une loi sur la maîtrise des risques et poursuivra son action par la mise en place ultérieure d'autres moyens humains supplémentaires sur le terrain dédiés à cette priorité.